

Renault marenche louise Renault qui ont déclaré ne savoit signer de ce anguis par moy Boisramier vicaire

Bapt de le Dixneufieme janvier mille sept cent trente cinq a été
marie Baptisée marie fille de françois Baillargé et marguerite
Baillargé qui est pere et mere née de légitime mariage au village des
viliers ont été parrin pierre giorgot et marraine marie
Desrivaux qui ont déclaré ne sauoit signer de ce anguis par
moy.

Boisramier vicaire

le vingt neufieme janvier mille sept cent trente cinq apres
les trois publications de mariage faites par trois dimanches
différents aux prêtres des mesmes paroissiales, entre françois cailla
caillas et tiffeyan fils de feu françois caillas et de radegonde Brune ses pere
et mere d'une part et louise liran fille de feu jean liran journalier
et de jeanne mayonneau autre partie tous deux de cette paroisse
auxquelles publications ne se tenant trouué aucun empêchement